

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud**

**SÉANCE du 08 juillet 2016**

---

**Délibération n° 79-2016**

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la proposition d'appliquer le tarif horaire de 14,50 € (droits d'inscription inclus) aux contrats de professionnalisation pour le titre d'Ingénieur Génie Industriel. Ce tarif est applicable à l'ensemble des 3èmes années des diplômes d'ingénieurs de l'ENSIBS (hors diplôme d'Ingénieur Cyberdéfense).

Membres en exercice :	<b>30</b>
Membres présents ou représentés :	<b>25</b>
Suffrages exprimés :	<b>25</b>
• Pour :	<b>25</b>
• Contre :	<b>25</b>
	<b>0</b>

**Délibération adoptée.**

*Visa du Président*

Jean PEETERS  


Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 13 juillet 2016

Document mis en ligne le : 13 juillet 2016